



Règlements de la Municipalité de Saint-Arsène

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-Loup
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 310

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ARSÈNE

ATTENDU QUE le député de Rivière-du-Loup M. Jean D'Amour accordera une subvention de 11 000.00\$ pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal(PAARRM) tel que mentionné dans une lettre datée du 21 août 2009.

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir de cette subvention;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Arsène désire se prévaloir de la Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q. chapitre. T-14);

ATTENDU QU' un avis de motion a régulièrement été donné lors d'une séance de ce conseil en date du 3 août 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Bérubé appuyé de Claire L Bérubé et résolu qu'un règlement de ce conseil, portant le numéro 310 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de ce règlement.
2. La municipalité de la Paroisse Saint-Arsène est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 30 000 \$ pour les fins de ce règlement et ce pour effectuer les dépenses suivantes :

- poser chaîne de rue (rue du Rocher et des Cèdres)	10 000 \$
- Recouvrement bitumineux (rue du Rocher – des Cèdres)	20 000 \$
3. Le coût net des travaux est estimé à 30 000 \$
4. Pour payer les sommes décrites au troisième alinéa de ce règlement, le conseil s'approprie les sommes suivantes :

a) la subvention du député M. Mario Dumont	11 000,00 \$
b) le budget immobilisation de voirie	9 000,00 \$
c) le budget immobilisation rue des Cèdres	10 000,00 \$
5. Le directeur général est autorisé à réclamer la subvention due pour l'amélioration du réseau routier municipal dès que les travaux seront terminés et acceptés par le conseil municipal.
6. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINT-ARSÈNE, CE 8^e JOUR DE SEPTEMBRE 2009.

PUBLIÉ À SAINT-ARSÈNE, CE 10^e JOUR DE SEPTEMBRE 2009.

Gaétan Michaud
GAËTAN MICHAUD
MAIRE

François Michaud gma
FRANÇOIS MICHAUD
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER